

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 décembre 2024**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE**  
**DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 25  
Votants : 29

**D24.060**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le douze décembre,  
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D24.060: APPROBATION DE L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE EQUIPHORIA**

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'un dossier a été déposé par la coopérative à responsabilité limitée Equiphoria (dirigeant : Hélène VIRUEGA), pour la construction d'un manège sur la commune de La Canourgue au lieu-dit Combo Besso, Rouges Parets.

Le dossier complet a été adressé aux conseillers communautaires.

Equiphoria, fondé en 2012, s'adressaient initialement principalement au secteur médico-social et les établissements médico-sociaux de Lozère. Depuis 2027, l'activité a évolué la part des établissements se réduit et le nombre de programme particuliers évolue de manière significative.

En effet, Equiphoria se donne pour mission de bâtir un modèle d'organisation solidaire, performant et d'excellence pour mener des programmes de réadaptation fonctionnelle physique et psychique complémentaires de la prise en charge conventionnelle, réalisés par une équipe pluridisciplinaire de santé en collaboration avec le cheval, accessible à toute personne pour laquelle celle-ci serait indiquée.

Les programmes avec les assureurs ou les familles se déroulent sur une semaine à raison d'une séance par jour, ce qui rend très complexe la juxtaposition avec l'organisation mise en place avec les établissements médicaux sociaux à savoir une séance par semaine.

Par conséquent Equiphoria mener un projet de restructuration répondre aux différents besoins et projette de créer un second manège.

Le coût du projet est de 246 905,50€ HT

Le taux maximum d'aides publiques est de 35 % soit un montant de 86 416,92. Sur la base de ce montant la participation envisageable du département et de la CC ALCT est pour chacun de 12 962 € (15% de 86 416,92€). Soit un montant total d'aide de 25 924€.

**Où cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire,**

**Vu** l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales accordant la compétence « immobilier d'entreprise » ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 29/07/2022 relatif aux statuts de la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn,  
**Vu** la délibération D23 031 du 6 avril 2023 relative à la délégation de l'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise,  
**Vu** la convention cadre de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'immobilier d'entreprise 2023-2028, signée le 6 juillet 2023 entre le Département de la Lozère et la communes Aubrac Lot Causses Tarn,  
**Vu** le dossier déposé par la coopérative à responsabilité limitée Equiphoria,  
**CONSIDERANT** que le projet est éligible au dispositif d'aides en matière d'immobilier d'entreprise,

**Le Conseil Communautaire,**

**DECIDE** d'attribuer une aide à l'immobilier dans les conditions exposées ci-dessus, à la coopérative à responsabilité limitée Equiphoria , pour un montant de 12 962 €

**DIT** que cette somme sera imputée au chapitre 65 748, tel que cela a été prévu et inscrit dans le Budget Principal 2024,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2024,  
Le Président,

Jean-Claude SALEIL

